

ESH NAO 2019

Dernière mise à jour : 06-12-2018

Réunion de négociation le 6 décembre. La Commission Paritaire Nationale des ESH statuera sur les salaires minima applicables par les entreprises adhérentes à la CCN des ESH pour l'année 2019. Une dernière rencontre est prévue en janvier.

Cette négociation est d'importance puisqu'il s'agit, pour les 5 premiers niveaux, des salaires d'embauches utilisés dans les ESH.

Que revendique la CGT ?

- Un réajustement de la grille des salaires au niveau de 2008 (au regard du SMIC et du Plafond Mensuel de Sécurité Sociale) afin de la remettre en adéquation avec notre système de classification.
 - Ajustement du mini G5 au regard du PMSS
 - Engager un travail de réflexion sur la pertinence des écarts constatés entre les différents coefficients.
 - Définir les modalités d'une grille annuelle
- Consultez notre argumentaire et la grille de salaire .